

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 4

Artikel: Référendum contre une loi sur le travail "patronale"

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Référendum contre une loi sur le travail «patronale»

L'heure de vérité sonnera bientôt pour les Suissesses et les Suisses, appelés qu'ils seront à donner un signal sur les conditions de travail qu'ils entendent définir au seuil du XXI^e siècle. Car le référendum, lancé en mars par l'Union syndicale suisse (USS) avec l'appui de la gauche et de la Confédération des syndicats chrétiens, contre la révision de la loi sur le travail dictée par le patronat et la droite dure, devrait aboutir des plus facilement. Tandis que la votation fédérale pourrait avoir lieu déjà au mois de décembre. Le vent de la déréglementation souffle de plus en plus fort sur les Chambres fédérales. Alors que le Conseil fédéral s'était au moins rallié au compromis des partenaires sociaux de compenser en temps libre le travail de nuit et du dimanche, dans le cadre de la révision de la loi sur le travail, la majorité du Conseil national s'est alignée sans problème sur le Conseil des Etats dans sa volonté d'en assouplir au maximum ses dispositions, en laissant associations patronales et syndicats régler cette compensation dans les conventions collectives.

Quand on sait que les négociations collectives n'aboutissent plus à des résultats, que des dizaines de milliers de salariés ne sont au bénéfice d'aucun contrat collectif, on se rend enfin compte que la droite pure et dure compte désormais dicter sa loi au nom de la défense de la compétitivité du site suisse battu par la tempête de la mondialisation de l'économie. Et tant pis pour la concertation entre partenaires sociaux née de la paix du travail. Et tant pis pour la recherche de compromis, fondée sur le dialogue. Toujours est-il que le nombre relativement élevé des abstentions (31) lors du vote décisif au National qui a abouti au refus d'une compensation obligatoire en temps libre du travail nocturne et dominical - témoigne d'un certain désarroi chez les parlementaires.

La loi sur le travail devait être révisée, puisque la Suisse avait renoncé, au nom de l'égalité entre femmes et hommes, à maintenir l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie, s'alignant ainsi sur

d'autres pays industrialisés. Cette révision a été précédée d'une concertation entre partenaires sociaux au sein de la commission fédérale du travail, faite de concessions réciproques. Les syndicats avaient accepté d'allonger la journée de travail jusqu'à 23 heures, tandis que les organisations patronales avaient été d'accord de compenser en temps libre le travail accompli en dehors de l'horaire normal de la journée ouvrable, dans un souci de protection de la santé des travailleurs. Le Conseil fédéral s'est inspiré des réflexions de cette commission consultative pour présenter une révision jugée acceptable par l'Union syndicale suisse (USS). Mais au fil des délibérations parlementaires, le projet du Conseil fédéral a été laminé.

Cheffe de file du référendum, l'USS avance cinq raisons pour rejeter cette révision: la suppression des compensations en temps ou par des suppléments de salaire pour le travail accompli entre 20 et 22 heures; la possibilité de contraindre travailleuses et travailleurs à effectuer jusqu'à 500 heures supplémentaires par an sans que l'employeur ait à demander une autorisation à l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail); l'ouverture d'une brèche vers la transformation du dimanche en jour de travail normal; la suppression de toute protection pour les personnes travaillant de nuit; et enfin la crainte que ces mesures législatives n'influent sur les négociations collectives futures dans le sens de la flexibilisation des conditions de travail au bénéfice des employeurs, au nom de la loi du marché. **Anne-Marie Ley**

Quatre nouvelles conseillères d'Etat

D'Uri à Saint-Gall en passant par la Thurgovie, quatre femmes ont accédé dimanche 10 mars au gouvernement de leur canton. Ce qui porte le total des conseillères d'Etat à 23 (face à 143 collègues masculins). En Suisse romande, seuls les cantons de Vaud, du Valais et de Neuchâtel n'ont encore jamais élu de femmes à leur exécutif. L'Uranaise Gabi Huber, députée radicale et avocate, a été élue en troisième position selon le décompte des voix, un score

honoré pour la seule nouvelle opposée à six magistrats déjà en place.

C'est aussi une femme qui a fait sauter la formule magique du gouvernement saint-gallois, immuable depuis 1930: la socialiste Kathrin Hilber, directrice d'école et conseillère nationale depuis octobre dernier, apporte un second siège à son parti au Conseil d'Etat au détriment du parti radical. Démocrate-chrétienne de tendance chrétienne sociale, l'avocate et députée Rita Roos Niederer s'en vient renforcer la présence des femmes au gouvernement saint-gallois. L'engagement actif du Centre de liaison des associations féminines du canton en faveur de «deux femmes au gouvernement» a été payé de retour.

Dans le canton de Thurgovie, c'est une ancienne présidente du Grand Conseil, la socialiste Vreni Schawwalder-Linder, actuellement femme au foyer, qui succède à un magistrat qui avait renoncé à solliciter un nouveau mandat au terme de seize ans d'activité.

Dans le canton de Glaris, deux femmes, l'une démocrate-chrétienne et l'autre radicale, ont été battues par un radical lors d'une élection complémentaire pour remplacer un conseiller d'Etat atteint par la limite d'âge. En Ville de Fribourg, le Conseil communal (exécutif) fort de neuf membres, comptera désormais deux femmes, la socialiste Marie-Thérèse Maradan Ledergerber et la chrétienne-sociale Geneviève Beaud Spang. La présidente du parti démocrate-chrétien fribourgeois Nicole Zimmermann a manqué d'un cheveu d'être la troisième élue. (aml)

Elimination des discriminations: le Conseil des Etats fait un pas de plus

Elle progresse gentiment la ratification de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les discriminations contre les femmes. Le Conseil des Etats a finalement donné son feu vert à ce texte d'importance capitale, en écartant des propositions appenzelloise (Rhodes-intérieures) et argovienne qui auraient voulu, par scrupules juridiques, qu'il soit soumis à la sanction populaire.

La ratification a passé la rampe avec trois réserves formulées par le Conseil fédéral, liées au nom de famille, au service militaire des femmes exemptées du port d'armes et à des dispositions transitoires en matière de régime matrimonial. Un conseiller aux Etats uranais aurait souhaité l'adjonction d'une quatrième réserve, le droit au travail n'étant à ses yeux pas reconnaissable en droit suisse. Ses collègues, sensibles à l'argumentation de la Genevoise Christiane Brunner, n'y ont pas donné suite. Prochaine étape: le Conseil national. (aml)

Congrès des femmes: on continue

Cécile Bühlmann, conseillère nationale écologiste de Lucerne, préside le groupe des femmes parlementaires aux Chambres fédérales. Le programme abondant de la session de printemps n'a pas empêché nombre de ses adhérentes de prendre part à une séance, consacrée essentiellement à l'assurance maternité et accessoirement au suivi du 5^e Congrès suisse des femmes. 39 femmes, pas toutes des parlementaires certes, mais tout de même en provenance de tous les partis représentés aux Chambres, ce n'est pas mal du tout, note Cécile Bühlmann. Il est vrai que le thème de l'assurance maternité, commenté en direct par Ruth Dreifuss, cheffe du Département de l'intérieur, continue d'alimenter la polémique. Même la libérale vaudoise Suzette Sandoz, adversaire déclarée du projet, est venue s'informer. Demeure acquis le principe d'une assurance bénéficiant tant aux salariées qu'aux femmes au foyer, de même que celui d'une contribution des employeurs. Ruth Dreifuss a promis la publication du message pour cet automne. Par ailleurs, un groupe de femmes parlementaires, en voie de constitution, va s'engager dans le suivi du congrès. (aml)

Professions libérales: les femmes progressent

Une formation professionnelle poussée porte ses fruits. En vingt ans, la part des femmes